

# Les aides financières pour l'amélioration de la performance énergétique des logements

JDD du 15 décembre 2011



# Amélioration de la performance énergétique des logements : les aides financières

Des aides de l'État sous forme

- de prêts à taux bonifiés : **écoprêt à taux zéro, écooprêt logement social**
- d'aides fiscales : **crédit d'impôt développement durable, exonération de TFPB**
- de subventions : **programme Habiter Mieux**

# Amélioration énergétique des logements

## L'éco prêt à taux zéro (Eco PTZ)

### Un prêt :

- délivré depuis le 1er avril 2009
- **sans intérêt** (pris en charge par l'État)
- d'une durée de **10 ans**
- d'un montant maximum de **30 000€**
- pour l'amélioration de la performance énergétique d'une résidence principale construite avant 1990 (ou la création d'un assainissement individuel)
- pour la réalisation par des professionnels, d'un bouquet de travaux ou de travaux définis par une étude thermique

# L'éco prêt à taux zéro

## Bilan au 30 juin 2011

### Picardie (hors assainissement)

- 4 080 prêts à 0 % mobilisés pour réaliser 82 M€ de travaux
- Prêt moyen : 17 600€ pour réaliser 20 000€ de travaux
- Plus des 2/3 (70%) des opérations concernent un bouquet de 2 travaux

### France

- 163 000 prêts mobilisés pour 3,2 Mds€ de travaux
- Prêt moyen et nature des travaux identiques à la Picardie
- Dépense fiscale 2011 estimée à 70 M€.

# Amélioration énergétique du parc de logements l'écoprêt logement social (écoprêt LLS)

- Loi Grenelle : objectif de rénovation thermique de 800 000 logements sociaux d'ici 2020
- , une enveloppe de 1,2 Mds€ de prêts à 1,9% (15ans) ou 2,35% (20 ans), ouverte début 2009 pour une première tranche de 100 000 logts.

**Bilan France** : 1,2 Mds€ de prêts pour 100 000 logts, 2,7 Mds€ de travaux, gain énergétique : 150 Kwh/an/m<sup>2</sup>, (55%) soit au total de 1 000 Gwh/an.

Prêt cumulable avec le dégrèvement de TFPB pour travaux d'économie d'énergie : **67M€** en 2011.

# Amélioration énergétique du parc de logements l'écoprêt logement social

- **Picardie** : 15,5 Ms€ de prêts pour 1 156 logts et un investissement total de de 35M€ pour un gain énergétique moyen de **176 Kwh/an/m<sup>2</sup> (46%)**
- Un dispositif prolongé sans contingentement par un nouveau prêt sur fonds d'épargne à taux bonifiés par l'État : de 2,25% sur 15 ans à 2,5% sur 20 à 25 ans.

# Amélioration énergétique du parc de logements

## Le crédit d'impôt développement durable

**Objectif : favoriser les travaux de maîtrise de la consommation énergétique et l'utilisation des énergies renouvelables**

### **Bilan France de 2005 à 2008 :**

- **4.200.000 lgts** concernés (15% des résidences principales) pour un montant total de travaux déclaré de **23,6 Mds €** (ne représentant qu'une partie des dépenses engagées : coût de la main d'œuvre non pris en compte jusqu'en 2009).
- **dépense fiscale : 7,8 Mds €.**

**En Picardie, 98.000 lgts concernés** pour **550 M€ de travaux**, et un **crédit d'impôt de près de 180 M€.**

**2009-2010 : plus de 2 Ms de logts concernés** pour une **dépense fiscale estimée de 4,6 Mds €**

# Amélioration énergétique du parc de logements

## Le programme Habiter Mieux (HM)

- Un programme national de **500 M€** pour la rénovation thermique **en 6 ans de 300 000** logts de propriétaires occupants (P.O.)
- Une subvention forfaitaire « Aide de Solidarité Écologique » de **1 100€**, pour les PO éligibles aux aides de l'ANAH, et réalisant des travaux améliorant la performance énergétique de leur logement d'au moins **25%**.  
Subvention majorable jusqu'à 1 600€, en cas d'aide complémentaire d'une collectivité.  
Aide cumulable avec les subventions de droit commun de l'ANAH.
- **2 conditions :**
  - mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage obligatoire (subventionnée),
  - existence d'un contrat local d'engagement (CLE) sur le territoire

# « Habiter Mieux » en Picardie

Région totalement couverte par des CLE début 2012.

**2011** : environ 300 logements améliorés avec une moyenne par logt, de 14 000 € de travaux et de 5 900 € de subventions ANAH+FART.

Gain énergétique moyen : **43%**.

**2012** : objectif régional de 1 500 logts.

# Picardie : les dispositifs en rythme annuel

